



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 15159

Numéro SIREN : 352 060 099

Nom ou dénomination : A 10 IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2017 sous le numéro de dépôt 90872



1709140201

DATE DEPOT :	2017-09-06
NUMERO DE DEPOT :	2017R090872
N° GESTION :	1989B15159
N° SIREN :	352060099
DENOMINATION :	A 10 IMMOBILIER
ADRESSE :	129 RUE LA FAYETTE 75010 PARIS
DATE D'ACTE :	2017/08/31
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	DEMISSION DE DIRECTEUR GENERAL

83/15159

A 10 IMMOBILIER
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège Social : 129, rue La Fayette 75010 PARIS
PARIS B 352 060 099

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

06 SEP. 2017

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE**
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 31 AOUT 2017

le N° :

80872

PC du 31/8/17 : EL

L'an deux mille dix-sept,
Le 31 août,
A 17 heures,

Les associés de la société A 10 IMMOBILIER, Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 euros, divisé en 2500 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 129, rue La Fayette, 75010 PARIS, se sont réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Denis JEAN, en sa qualité de Président.

Monsieur Patrick NICAUD est appelé comme scrutateur.

Monsieur Jean-Patrice DE GROOTE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 500 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Constatation de la démission de Monsieur Patrick NICAUD de ses fonctions de Directeur Général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PN

1

JDL

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- les statuts,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Président de ce que toutes les règles statutaires et légales ont bien été respectées tant en ce qui concerne la convocation à la présente Assemblée, qu'en ce qui concerne la mise à disposition des Associés des documents nécessaires à leur information.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Patrick NICAUD de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour, et ce sans indemnité, et décide de ne pas le remplacer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

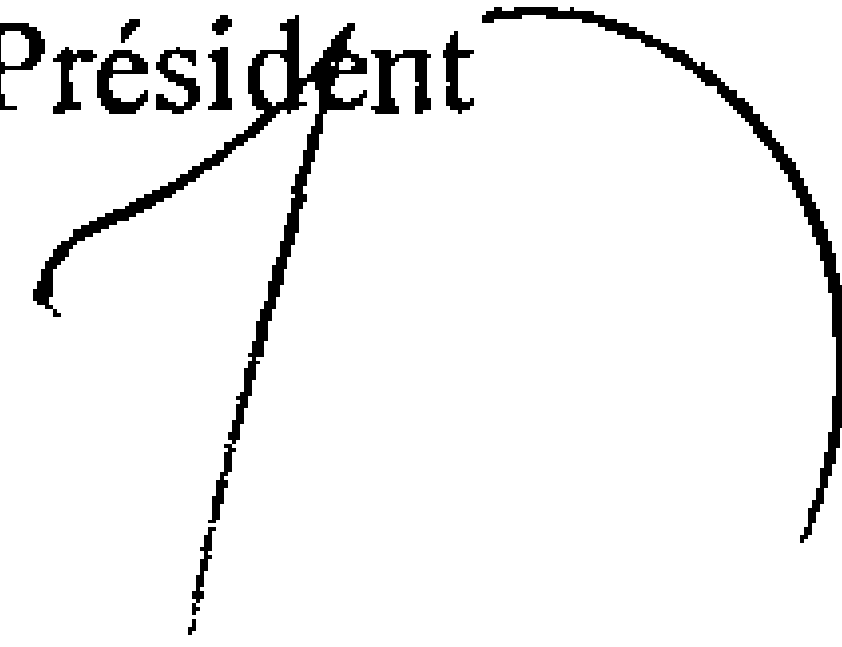
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

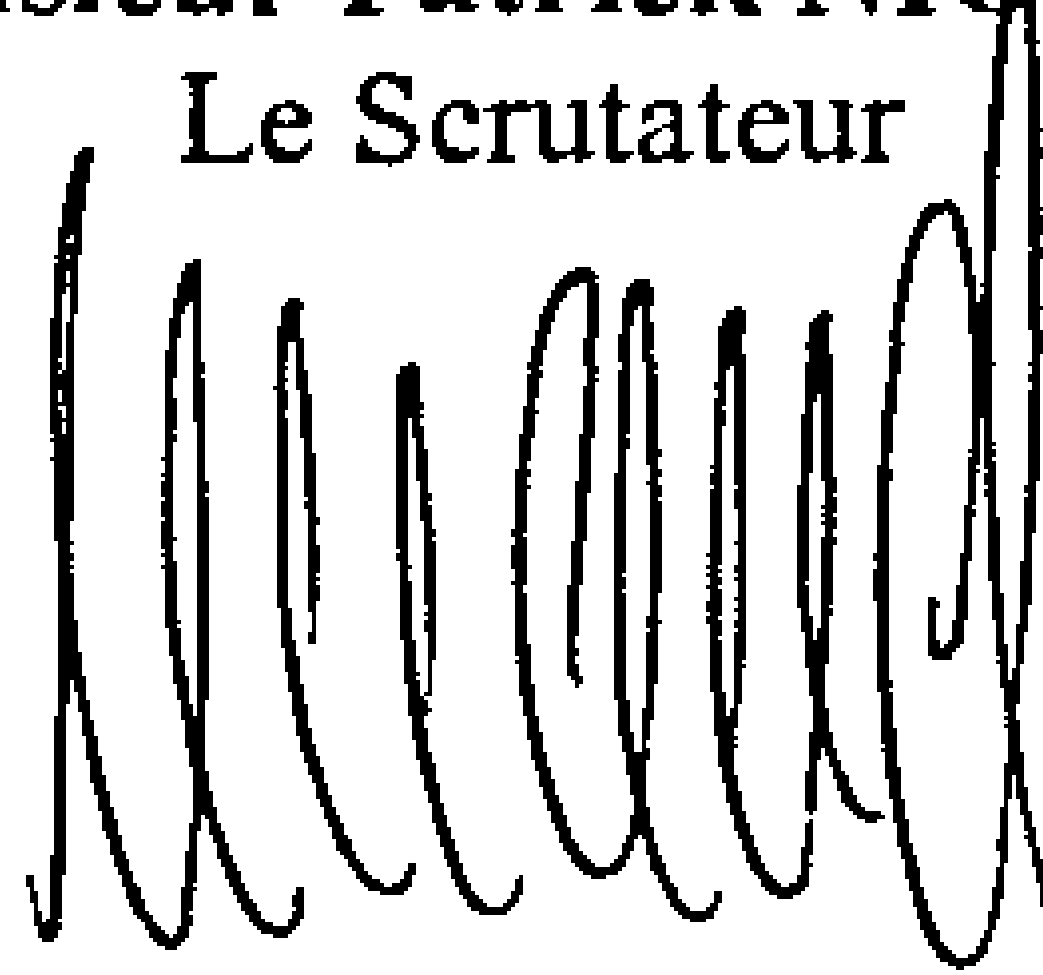
PN 1 JAL

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

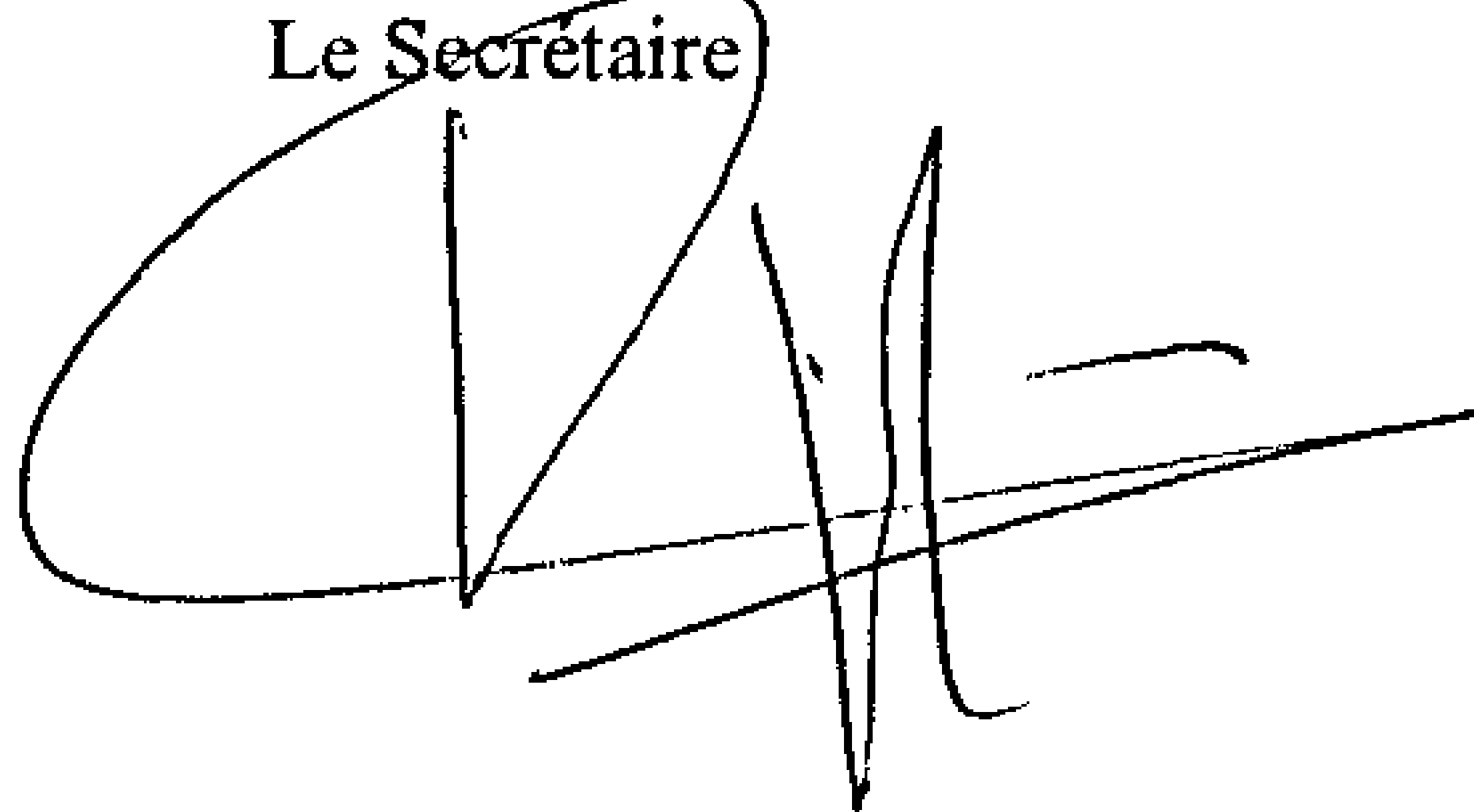
Monsieur Denis JEAN
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a small hook at the end.

Monsieur Patrick NIGAUD
Le Scrutateur

A handwritten signature in black ink, featuring a series of vertical, wavy lines that resemble a stylized 'N' or a series of connected loops.

Monsieur Jean-Patrice DE GROOTE
Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, starting with a large, open loop on the left, followed by a vertical stroke, a diagonal stroke, and a horizontal stroke at the bottom.